

MICHEL SAPIN
MINISTRE DE
L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

MATTHIAS FEKL
SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DU COMMERCE
EXTERIEUR, DE LA
PROMOTION DU
TOURISME ET DES
FRANÇAIS DE
L'ETRANGER

ALAIN VIDALIES
SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DES TRANSPORTS,
DE LA MER
ET DE LA PECHE

CHRISTOPHE SIRUGUE
SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DE L'INDUSTRIE
AUPRES DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 30 novembre 2016 N°306

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## CONDAMNATION DES ETATS-UNIS A L'OMC POUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES A BOEING

Le panel à l'OMC chargé d'examiner la conformité avec le droit de l'OMC des mesures fiscales adoptées en 2013 par l'Etat de Washington, au profit de l'industrie aéronautique américaine, vient de rendre sa décision.

La France se félicite des conclusions de ce panel : elles confirment que la majorité des mesures garantissant des exonérations fiscales jusqu'en 2040 en faveur du programme 777X de Boeing, pour un montant de près de 9 milliards de dollars, sont illégales au vu du droit de l'OMC. Elles constituent une entrave avérée aux règles qui établissent un cadre de concurrence équitable dans le commerce international.

La décision publiée aujourd'hui montre que les Etats-Unis ont non seulement ignoré les premières décisions de l'OMC, mais ont même décidé de prolonger une mesure condamnée.

Les Etats-Unis devront se mettre en conformité rapidement avec la décision qui vient d'être rendue et supprimer ces mesures illégales. A défaut, l'Union européenne sera en capacité juridique de mettre en place des mesures de rétorsion commerciales visant les importations en provenance des Etats-Unis.

Cette décision fait suite à d'autres décisions favorables à l'Union européenne. Ainsi en 2012 des subventions mises en œuvre par la NASA et le Département américain de la Défense avaient déjà été condamnées à l'OMC car elles bénéficiaient à Boeing. Les mesures prises par les Etats-Unis pour se mettre en conformité avec les recommandations de l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC sont en cours d'examen pour ce cas. Il devrait rendre prochainement sa décision.

## **Contacts presse:**

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13 Cabinet de Matthias FEKL : 01 43 17 47 03 Cabinet d'Alain VIDALIES : 01 40 81 21 22

Cabinet de Christophe SIRUGUE: 01 53 18 45 13